

d'Ainay, aura soin de tenir un prêtre séculier, qui devra résider à Chazay et remplir personnellement l'obligation de dire les quatre messes par semaine. Et le dit testament sera gardé par le sacristain de Chazay en une cassette, *archa*, à deux serrures, dont la clef de l'une sera entre les mains du sacristain, et la clef de l'autre entre les mains du prêtre prébendé (8). Puis il donne divers revenus à l'abbaye qu'il honore et estime particulièrement, ce testament nous apprend que l'archevêque de Lyon, Guillaume de Sure, son parent, lui devait une rente viagère de dix livres, qu'il tenait d'un legs fait à lui par sa tante, Marguerite de Sure. Son frère, Jean, est son héritier et les exécuteurs de ses dernières volontés sont Guillaume de Lorgues, Jean de Faverges et le prieur de Ligny (9).

Cette belle pierre tombale, dont on parle ici, est restée dans l'église de Chazay jusqu'à nos jours, après avoir été changée de place au siècle dernier. On l'avait replacée alors devant l'autel de Notre-Dame. L'ancienne église de Chazay ayant été abandonnée en 1875, on craignit de voir ce morceau gothique fort intéressant vendu ou brisé dans la démolition du vieux temple. Cette pierre curieuse a été donnée au Musée de Lyon, où M. Dissard (9 *bis*), le savant conservateur, lui a donné une place honorable sous les galeries du palais Saint-Pierre. Elle est en entrant à gauche, entre les deux piliers qui font face à la grande cour intérieure. Elle reproduit donc, selon le désir de Guy de la Chana, l'image du chanoine en toute grandeur, revêtue de

---

(8) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. 47.

(9) Guigue. *Mizures*, t. I, p. 432.

(9 *bis*) C'est à l'aimable obligeance de M. Dissard que nous devons aussi le dessin exact de cette pierre; nous le donnons ci-contre.